

Les politiques scolaires mises en examen

Onze questions en débat

Claude Lelièvre , 3éd. 2008

LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

La violence à l'École rentre dans la sphère publique (médiatique et politique) en 1990 suite à des manifestations lycéennes qui dénonçaient l'insécurité dans les établissements. Lionel Jospin se charge de ce problème. Pourtant la violence existait déjà dans les établissements avant 1990 (rébellion de lycéens en 1883 par exemple) comme le montre le rapport « la violence dans les établissements scolaires du premier cycle du second degré » en 1979.

En 1992, premier plan de lutte contre la violence avec une circulaire (signé par Lang + Quilès) qui organisa une coopération Police-Ecole. En 1995, il y eut les plans Bayrou, qui se révélèrent inefficaces. En 1996, la violence à l'École devint une affaire d'Etat. 3 plans en trois ans Il y eut après le plan Allègre, les plans Lang... Mais au final selon l'auteur, les « effets d'annonces ministérielles » l'ont emporté sur une véritable mise en oeuvre d'une lutte contre la violence.

L'INFORMATIQUE POUR TOUS

1970 : expérience nationale dite des « 58 lycées »

1978 : équiper les lycées avec 10 000 micro ordinateurs

1985 : plan informatique pour tous : initier à l'informatique tous les élèves pour une meilleure égalité des chances. Mais semi-échec :

- problèmes d'équipements dont problème de maintenance
- problème de formation des enseignants limitée à la manipulation du matériel
- manque d'objectifs pédagogiques

Des rapports vont ensuite souligner l'importance de la formation des maitres (rapport bilan de la situation de technologies éducatives remis en 1989 ; rapport sur le développement du multimédia à l'école)

1997 : plan d'introduction des NTIC « de la maternelle à l'Université ».

Mais informatique pour tous pose des questions sur les savoirs à enseigner, les rapports au savoir et la pédagogie. Faire de l'ordinateur un objet de savoir ou un outil dans la maîtrise des disciplines ?

Contexte actuel : La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République instaure un service public du numérique éducatif. Ce nouveau service public a pour mission d'organiser une offre de productions pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

LA RÉSISTIBLE RÉFORME DU COLLÈGE

1963 : création des CES grâce à la volonté de De Gaulle qui voulait un recrutement élargi des élites afin de combler le déficit de cadres et ingénieurs dans un contexte de guerre internationale technico-économique.

1975 : création du collège unique

- égalité des chances
- volonté d'un savoir minimum, d'une culture commune.

Mais réalisé qu'en 2005 malgré les recommandations du conseil national des programmes en 1994 et du rapport Dubet en 1999.

La scolarisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

De Gaulle faisait de la formation professionnelle une affaire d'état dans un contexte de guerre économique. La création du bac professionnel dans un contexte de guerre économique intensifiée.

Loi Ségin de 1987 sur la « revalorisation et le développement de l'apprentissage » et rôle accrue des régions dans la formation professionnelle depuis la loi quinquennale sur l'emploi de 1993.

Le baccalauréat et l'entrée en à l'université

baccalauréat double fonction : examen de fin d'études secondaires et passeport d'entrée à l'Université.

Centralisation/décentralisation :

Centralisation Napoléon, Guizot, Ferry et apogée pendant la période De Gaulle. Volonté de créer un service public. Volonté d'une République indivisible et unie.

Carte scolaire créée en 1963.